

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Jacinthe Bernard](#)

<https://www.cadre21.org/membres/48cd9c5158fa2c2a8edbbc43>

Date d'obtention : 2021-11-23 14:00:09

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

La trousse SEXTO contient:

Les étapes de traitement d'un dossier par l'intervenant;

Des grilles d'évaluation de l'incident;

Des sacs de confiscation du cellulaire;

Un aide-mémoire pour les intervenants;

Un document de référence légale;

Des documents d'information destinés aux parents

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Ne jamais regarder les sextos (photos)

Travailler en collaboration avec les policiers

Il faut s'assurer que les jeunes impliqués dans l'incident sont conscients des impacts de leur comportement en lien avec les sextos

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Rédaction d'un document légal